

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 09 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à REILLON sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. BAUDOIN Jacques donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy

Etaient excusés :

M. AUBERT Jean-Christophe, M. BOUCAUD Christian, M. HAUVILLER Jonathan, Mme JACQUOT Dominique, M. MERCIER Thierry

Voix consultative : M. RICHARD Claude (présent), Mme Sophie LEHE (excusée)

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-055

Date de convocation
02/12/2015

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Date d'affichage

12 4 DEC / 2015

Monsieur le Président expose la Décision modificative budgétaire n°1 du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière de la MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS.

**Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :**

Au moment de la réalisation du budget primitif de la régie dotée de la seule autonomie financière de la MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS, les prévisions en particulier sur les frais de fonctionnement des bureaux d'information touristique et les dépenses et recettes liées à la vente des produits touristiques étaient difficilement quantifiables. Aujourd'hui, il convient de créer et adapter les articles comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

.../

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget initial	D.M.	Budget nouveau
011	Budget de fonctionnement dépenses	53 430,00	40 830,00	94 260,00
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	0,00	11 000,00	11 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	1 200,00	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	150,00	150,00
6078	Autres marchandises	50,00	1 850,00	1 850,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	415,00	415,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	810,00	810,00
6188	Autres frais divers	0,00	140,00	140,00
6231	Annonces et insertions	3 200,00	3 000,00	6 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	45,00	45,00
6236	Catalogues et imprimés	4 800,00	5 300,00	10 100,00
6256	Missions	0,00	120,00	120,00
6257	Réceptions	1 300,00	4 700,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 100,00	0,00	54 100,00
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	54 100,00	-2 500,00	51 600,00
6216	Personnel affecté par le groupement de rattachement	0	2 500,00	2 500,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	- 3 000,00	22 500,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	25 000,00	- 3 000,00	22 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				37 830,00

RECETTES FONCTIONNEMENT

		Budget initial	D.M.	Budget nouveau
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00	37 830,00	37 830,00
7062	Services à caractère culturel	0	13 000,00	13 000,00
70688	Autres prestations de services	0	24 050,00	24 050,00
7078	autres marchandises	0	700,00	700,00
7088	autres produits d'activités annexes	0	80,00	80,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				37 830,00

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

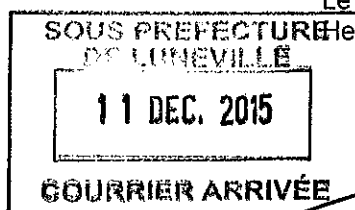
- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe Tourisme

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Reillon

Le Président



Hervé BERTRAND

